

COMMENT REMPLIR VOTRE FEUILLE DE PRESENCE SPEDIDAM ?

POUR QUE VOTRE DECLARATION SOIT PRISE EN COMPTE LES CHAMPS EN ROUGE DOIVENT IMPERATIVEMENT ÊTRE RENSEIGNES

SPEDIDAM (1) DATE D'ENREGISTREMENT : 18/01/2005 HORAIRES DE : A :
 les droits de l'interprète
 (2) STUDIO : LE NOM DU LIEU ADRESSE : 112, rue / CP VILLE PAYS FRANCE
 (3) PRODUCTEUR : DEUTSCHE PRODUCTION ADRESSE : Avenue / CP VILLE PAYS ALLEMAGNE
 (4) ARTISTE PRINCIPAL : L'ARTISTE ORCHESTRE :
 ou GROUPE
 (5) TITRE GÉNÉRAL (de l'émission, du spectacle, de l'album, du film,...) L'ALBUM

La présente feuille de séance a la valeur d'un contrat de travail conclu en application des articles L.122-1-1(3^e), D.121-2 et L.782-1 du code du travail. Chaque participant doit cocher sur sa ligne, dans les quatre zones de gauche, les titres auxquels il a participé. Les deux derniers exemplaires de cette feuille de séance sont à adresser impérativement à la SPEDIDAM.

(6) TITRES ENREGISTRÉS	(7) DURÉE	(7) COMPOSITEUR(S)/ARRANGEUR(S) AUTEUR(S)
1 TITRE 1	7'50	
2 TITRE 2	3'50	
3 TITRE 3	4'30	
4 TITRE OEUVRE DE GENRE CLASSIQUE	20'	NOM DU COMPOSITEUR

COCHEZ LES COLONNES DES TITRES AUXQUELS VOUS AVEZ PARTICIPÉ

N.B. Quatre titres peuvent être répertoriés sur cette feuille de séance, les titres supplémentaires doivent être reportés sur d'autres feuilles de séance.

TITRE (6)	Instrument	(6) NOM et Prénom	ADRESSE	N° de Téléphone	(6) SIGNATURE	N° SPEDIDAM	Date et Lieu de Naissance	1/4 H	Suppl. Instr.	Congés Spectacles	Cachet	Transport
X	Guitare											
X	Chœur	NOM Prénom	2, rue de ... CP VILLE	01		AD	01/06/80 PARIS					
	Violon	NOM Prénom	132, avenue de ... CP VILLE	06		AD						
X	Alto	NOM Prénom	27, chemin de ... CP VILLE	03		NA						

exclusivement pour la première destination de l'enregistrement telle qu'indiquée ci-dessous. Toute utilisation autre que cette première destination est soumise à l'autorisation écrite de la SPEDIDAM sur mandat de chacun des signataires de la présente feuille de séance ou apport statutaire des membres de cette société.

UNE SEULE DESTINATION DOIT ÊTRE COCHÉE PAR FEUILLE

1ère DESTINATION (selon définition au verso)

<input type="checkbox"/> 1 - PHONOGRAMME DU COMMERCE enregistrement sonore quel que soit le support (vinyl, K7, CD,...)	<input type="checkbox"/> 12 - CÂBLODISTRIBUTION AUDIOVISUELLE
<input checked="" type="checkbox"/> 2 - BANDE ORIGINALE POUR LA SONORISATION D'UN SPECTACLE CHORÉGRAPHIQUE	<input type="checkbox"/> 13 - CINÉMA (diffusion en salle)
<input checked="" type="checkbox"/> 3 - BANDE ORIGINALE POUR LA SONORISATION D'UN SPECTACLE DRAMATIQUE	<input type="checkbox"/> 14 - VIDÉOGRAMME DU COMMERCE enregistrement audiovisuel quel que soit le support (VHS, DVD,...)
<input checked="" type="checkbox"/> 4 - BANDE ORIGINALE POUR LA SONORISATION D'UN SPECTACLE DE VARIÉTÉ	<input checked="" type="checkbox"/> 15 - VIDÉOGRAMME POUR LA SONORISATION D'UN SPECTACLE
<input checked="" type="checkbox"/> 5 - AUTRE BANDE ORIGINALE DE SPECTACLE (à préciser) :	<input type="checkbox"/> 16 - VIDÉOGRAMME POUR LA SONORISATION D'UN LIEU PUBLIC
<input type="checkbox"/> 6 - BANDE ORIGINALE POUR LA SONORISATION D'UN LIEU PUBLIC	<input type="checkbox"/> 17 - VIDÉOGRAMME D'ENTREPRISE
<input type="checkbox"/> 7 - RADIODIFFUSION SONORE (diffusion radio)	<input type="checkbox"/> 18 - VIDÉOTRANSMISSION
<input type="checkbox"/> 8 - PUBLICITÉ SONORE (pub radio)	<input type="checkbox"/> 19 - FLASH INFO (3 minutes d'information)
<input type="checkbox"/> 9 - CÂBLODISTRIBUTION SONORE	<input type="checkbox"/> 20 - JEU VIDÉO
<input type="checkbox"/> 10 - RADIODIFFUSION AUDIOVISUELLE (diffusion télévision)	<input type="checkbox"/> 21 - ARCHIVAGE
<input type="checkbox"/> 11 - PUBLICITÉ AUDIOVISUELLE (pub télévision/pub cinéma)	<input type="checkbox"/> 22 - AUTRE (à définir obligatoirement) :

- (1) **Indiquer la date d'enregistrement** : les jour/mois/année pour toutes les destinations excepté pour les phonogrammes et vidéogrammes pour lesquels l'indication des mois/année peut être suffisante.
- (2) **Studio** : Indiquer le lieu d'enregistrement (studio, live ou home studio) avec l'adresse complète en indiquant le **pays**.
- (3) **Producteur** : Indiquer le ou les producteurs de l'enregistrement avec adresse complète en indiquant le **pays**.
- (4) **Artiste principal ou groupe** : Indiquer le nom de l'artiste principal ou celui du groupe pour les émissions, les phonogrammes et les vidéogrammes.
- (5) **Titre général** : il est indispensable pour les émissions, les films et les spectacles. Pour les publicités, il faut indiquer le nom du produit publicitaire.

- (6) **Titres enregistrés** :
- > Si vous êtes plusieurs à compléter la feuille de séance, vous **ne cochez que les titres que vous** avez enregistrés en précisant le ou les **instruments** joués ou votre **rôle** sans oublier de notifier votre **nom** et votre **signature**.
 - > Si vous êtes seul à remplir cette feuille (notamment dans le cadre d'un récapitulatif de carrière), vous devez indiquer **uniquement les titres auxquels vous avez participé** en précisant le ou les **instruments** joués ou votre **rôle** sans oublier de notifier votre **nom** et votre **signature**.
- Vous pouvez alors utiliser l'espace restant pour lister l'ensemble des titres enregistrés.*
- (7) **Durée des enregistrements et nom des compositeurs** :
- > La durée des enregistrements est indispensable pour les œuvres de genre classique, les courts et longs métrages, les illustrations sonores, les bandes de sonorisation de lieu public, les musiques pédagogiques.
 - > Le nom des compositeurs est indispensable pour les œuvres de genre classique (exemple: 3ème Symphonie de MAHLER).

IMPORTANT

Vous devez également joindre à chaque feuille de présence les JUSTIFICATIFS ORIGINAUX de votre participation en qualité d'artiste aux enregistrements déclarés (tels que le bulletin de salaire ou le contrat d'engagement, le phonogramme du commerce et/ou la pochette où votre nom d'artiste apparaît...). Les justificatifs originaux vous seront réexpédiés.

Pour toute difficulté, et avant d'envoyer votre feuille de présence, n'hésitez pas à nous contacter par téléphone au 01 44 18 58 58

VOS DÉCLARATIONS :

Pour améliorer le traitement de vos déclarations, tant au niveau qualitatif que quantitatif, la SPEDIDAM s'est dotée d'un nouveau système d'information.

Ce nouveau système permet non seulement une saisie plus rapide des informations mais aussi un meilleur contrôle des déclarations dans le seul but de répartir plus justement les droits qui vous reviennent.

Comment déclarer vos enregistrements ?

Vous n'êtes pas sans savoir que la condition indispensable à la répartition des droits par la SPEDIDAM est l'identification de votre nom et de votre signature sur une feuille de présence SPEDIDAM établie à l'occasion de chaque enregistrement.

Toutefois, il est également nécessaire que vous puissiez justifier de votre participation à l'enregistrement considéré en qualité d'artiste-interprète.

Aussi, **pour toute déclaration, vous devez joindre les justificatifs originaux de votre participation en qualité d'artiste-interprète qui vous seront retournés** (le bulletin de salaire ou le contrat d'engagement correspondant, la jaquette du phonogramme avec mention de votre nom d'artiste-interprète).

Pour les récapitulatifs de carrière, vous devez obligatoirement joindre à toute feuille de présence relative à l'enregistrement d'un phonogramme ou d'un vidéogramme du commerce outre la preuve de votre participation en qualité d'artiste la preuve de sa publication.

A défaut de ces éléments, nous ne pouvons prendre en compte vos déclarations.

Nous constatons un manque de rigueur dans la façon dont certains artistes remplissent la feuille de présence SPEDIDAM. Nous insistons sur l'importance de cet exercice et sur la précision essentielle des informations que vous portez sur ce document.

Comment procéder ?

Pour les récapitulatifs de carrière, vous devez prendre rendez-vous auprès du Service Répartition de la SPEDIDAM.

Pour les déclarations effectuées dans les locaux de la SPEDIDAM, tous les originaux vous seront rendus après vérification et certification des photocopies réalisées par nos services.

Pour les déclarations effectuées par correspondance, les originaux dont nous conserverons une photocopie vous seront retournés.

Les feuilles de présence s'obtiennent à la SPEDIDAM sur place : 16, rue Amélie 75343 Paris Cedex 07 (Métro Latour Maubourg), par courrier, par email service-repartition@spedidam.fr ou sur simple appel téléphonique au 01 44 18 58 58 ou par fax : 01 44 18 58 59.

Le récapitulatif de votre carrière (liste de vos enregistrements déclarés à partir des feuilles de présence reçues complètes) vous est envoyé par courrier postal. Vous devez en faire la demande écrite par courrier, par email ou par fax, en précisant vos nom, prénom, numéro SPEDIDAM et coordonnées.